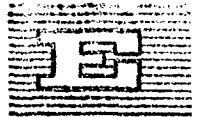


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/626
14 mai 1951
ORIGINAL: FRANCAIS



Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième session

Point 3 (a) de l'ordre du jour

PROJET DE PACTE RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME
ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

EGYPTE: Propositions concernant des additions
aux articles 13 et 14

1. Insérer dans l'alinéa 1 de l'article 13 entre les mots "ou de conviction" et les mots "ainsi que" le passage suivant:
"sans contrainte ni influence affectant le libre arbitre".
2. Changer le point final de l'alinéa 3 de l'article 14 en virgule et ajouter ensuite le passage suivant:
"et au maintien de la paix et des bonnes relations entre Etats".